

Bachelier en sciences industrielles

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be
HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI		
Tél : +32 (0) 71 41 94 40	Fax : +32 (0) 71 48 92 29	Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE SI301 Stage d'immersion professionnelle			
Ancien Code	TESI3B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIBI3010		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	140 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie EGGERMONT (eggermonts@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement qui fait partie de la formation commune en sciences appliquées de l'ingénieur industriel vise à développer une réflexion critique sur le monde de l'entreprise et a comme finalité de permettre aux étudiants de réaliser les différents objectifs repris ci-dessous, et cela à travers différentes activités d'apprentissage :

le stage d'immersion permet à l'étudiant :

- d'effectuer une immersion professionnelle et découvrir les relations humaines en milieu de travail,
- de dégager une vision réaliste du fonctionnement d'une entreprise en confrontant ses représentations à la réalité du terrain,
- de poser un regard critique sur le fonctionnement d'une équipe et d'un service,
- de tirer des enseignements de son expérience en entreprise pour la suite de sa formation et pour son futur métier,
- d'être à même de réaliser une activité ou un projet en lien avec le métier de l'ingénieur.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer avec les collaborateurs**

- 1.1 Rédiger tout document relatif à une situation ou un problème

Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**

- 2.1 Organiser son travail de manière à respecter les échéances fixées pour les tâches à réaliser
- 2.2 Exercer une démarche réflexive sur des constats, des faits, des situations
- 2.5 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture

Compétence 3 **Analyser une situation suivant une méthode scientifique**

- 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
- 3.2 Rechercher les ressources nécessaires
- 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée

Compétence 7 **Ouvrir au développement durable**

- 7.1 Comprendre et maîtriser les concepts de développement durable et ses enjeux

Acquis d'apprentissage visés

Pour les activités d'apprentissage « Stages » & « Projets, BE, Séminaires » en rédigeant leur rapport de stage les étudiants montrent qu'ils sont capables de :

- repérer dans la réalité les structures annoncées de l'entreprise,
- repérer les flux d'informations effectifs,
- identifier les relations hiérarchiques entre les différents constituants de l'entreprise,
- se situer et situer son service dans un ensemble,
- identifier les différentes fonctions au sein de l'entreprise, de son service, leurs relations et les responsabilités qui leur sont liées,
- identifier et expliciter le rôle des structures participatives de l'entreprise,
- prendre conscience et savoir appliquer les règles de sécurité inhérentes à son service,
- s'intégrer dans une équipe, effectuer les tâches qui lui sont confiées dans les limites de ses responsabilités,
- analyser les problèmes rencontrés dans les relations interprofessionnelles au sein du service et y apporter des solutions si nécessaire,
- s'adapter aux éventuels changements.
- respecter des consignes dans le cadre de démarches administratives
- constituer un dossier de stage complet en respectant des consignes et des délais
- rédiger un rapport de stage en respectant une structure et le transmettre en respectant le délai

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : TESI2B09

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TESI3B01A Stage

140 h / 12 C

Contenu

Le stage vise à confronter l'étudiant à la réalité du monde du travail. Les objectifs généraux sont de permettre à l'étudiant de :

- Se forger une vision réaliste du fonctionnement d'une entreprise.
- Découvrir et comprendre les relations humaines dans un contexte professionnel.
- Développer un regard critique sur l'organisation et le fonctionnement d'une équipe ou d'un service.
- Réaliser un projet ou une activité concrète en lien direct avec le futur métier d'ingénieur.
- Tirer des enseignements pratiques qui seront précieux pour sa future carrière.

Démarches d'apprentissage

Le dossier « Stage bloc 3 » remis durant une activité en bloc 2 précise les consignes pour le déroulement du stage ainsi que pour la rédaction du rapport de stage. La grille d'évaluation comportementale et la grille d'évaluation du rapport sont jointes à ce dossier. Après avoir trouvé un lieu de stage, les étudiants remettent un dossier de stage complet (voir consignes) en respectant les délais indiqués.

Être capable d'entamer une démarche administrative en respectant la forme et les délais, fait partie des compétences professionnelles. C'est pourquoi, un accompagnement méthodologique en bloc 2 est prévu pour que le stage puisse se dérouler conformément aux règles académiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le stage est encadré par un maître de stage interne (MSI) à l'école à qui l'étudiant doit communiquer l'évolution du stage. Des grilles d'évaluation et divers documents sont disponibles sur la plateforme en ligne afin d'aider l'étudiant dans son parcours.

Sources et références

Divers documents se trouvent sur la plateforme en ligne. L'étudiant est invité à se tourner vers le parcours Rédiger à la HELHa pour les aspects rédactionnels. La bibliothèque de la HELHa possède des ressources utiles pour la rédaction de son travail.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Le dossier est disponible sur la plateforme en ligne du cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'acquis des compétences est validé à partir :

- du rapport, évalué par un enseignant "lecteur",
- de la(les) visites ou échanges entre le MSI et le maître de stage en entreprise (MSE),
- des conclusions tirées par le Maître de Stage Entreprise (M.S.E.) et reprises dans la grille d'évaluation, comportementale (voir dossier stage)

Calcul de la note : 50% des points sont attribués à la grille d'évaluation du stage et 50% au rapport, la **moyenne géométrique** étant appliquée entre ces deux notes pour la note finale. Un facteur de comportement $C_{comportement}$ multiplie cette note.

Note finale = $C_{comportement}$ x racine carrée (Rapport x Stage)

Calcul du facteur de comportement $C_{comportement}$:

La note finale est multipliée par un coefficient de comportement (*) initialement fixé à 1. Il peut être diminué en cas de manquement.

Les cas de manquement grave sont :

- Un dossier de stage non recevable ou introduit hors délais : La note peut être modérée en cas de manquement lors de la présentation du dossier de stage (dossier incomplet, tardif, non respect des règles...). Les dossiers de stages introduits au-delà de la date limite indiquée dans la procédure de stage, impliqueront une diminution significative de la note.
- Un comportement inadmissible en stage,
- Un stage considéré comme incomplet quelle qu'en soit la raison,
- Un rapport non remis dans les délais ou ne respectant pas les consignes reprises dans le dossier stage.

Calcul de la note Rapport

Un rapport considéré comme non recevable en novembre devra être corrigé selon les consignes et calendrier indiqués dans le dossier de stage. Si ces corrections sont insuffisantes, la note de l'UE sera mise en échec, égale à la note du **Rapport**, ce rapport devra être représenté en seconde session, remplaçant intégralement la note liée au rapport, les autres notes (stage et $C_{comportement}$) ne seront alors pas récupérables.

Calcul de la note Stage

Si la note du **Stage** devait être en échec, la note de l'UE sera mise en échec, égale à la note donnée au **Stage**. Le stage complet devrait donc être représenté et un nouveau rapport écrit sur base de ce stage.

(*) L'évaluation des aptitudes comportementales concerne la capacité des étudiants à manifester l'autonomie de travail attendue d'un futur ingénieur, à manifester des aptitudes comportementales et relationnelles adaptées aux études d'ingénieur mais aussi à développer des capacités de gestion de conflits en respectant aussi les procédures, de gestion du temps ainsi qu'à prendre en charge la responsabilité d'atteindre ses objectifs en adaptant les moyens et d'en assumer les conséquences, de respecter les contraintes liées aux consignes de réalisation des travaux individuels et en équipe. Cette évaluation tient particulièrement en compte la capacité des étudiants à manifester un comportement correct, socialement acceptable, adapté au niveau d'étude, respectueux du cadre de la formation, dans toutes les activités pédagogiques et en particulier celles de projet que ce soit au sein de la HELHa mais aussi à l'extérieur ainsi que sur les réseaux sociaux. Il est particulièrement attendu que de jeunes adultes en devenir professionnel puissent montrer au travers de leur comportement, leur adhésion aux valeurs de la Haute Ecole mais aussi à toutes celles en relation avec le développement d'une identité professionnelle d'ingénieur lui permettant d'assumer sa mission conformément avec l'éthique professionnelle ainsi que les lois et règlements en vigueur. Il est rappelé avec une très grande insistance la responsabilité civile et pénale qu'un adulte doit assumer en conséquence des dommages qu'il pourrait causer, en insistant plus particulièrement sur les dommages financiers et moraux résultant des actes de harcèlement moral et/ou sexuel, des actes de discrimination, de racisme, de xénophobie ainsi que du non-respect de la propriété intellectuelle. En cas de manquement, le coefficient de comportement peut être diminué. Le cas échéant une procédure disciplinaire peut être engagée.

Dispositions complémentaires

Sauf mention contraire précisée par un responsable d'AA, les travaux de seconde session doivent être transmis au responsable de l'UE et de l'AA en échec, au plus tard le 16 août.

Si une des compétences fondamentales n'est pas acquise ou si la note d'au moins une AA est inférieure à 10 alors l'UE peut ne pas être validée.

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (cf. le règlement gé

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).